



Bureau communautaire

Procès-verbal des délibérations du

jeudi 5 mars 2015 à 18h

Espace Ariane à Neuves-Maisons

Étaient présent(e)s : Stéphane **BOEGLIN** _ Jean-Marie **BUTIN** _ Pascal **DURAND** _ Jean-Luc **FONTAINE** _ Daniel **LAGRANGE** _ Filipe **PINHO** _ Patrick **POTTS** _ Bernard **ROUILLON** _ Marie-Laure **SIEGEL** _ Etienne **THIL** _ Thierry **WEYER**

Étaient excusé(e)s : Xavier **BOUSSERT** _ Marie-Louise **KADOK** _ Jean **LOPES** _ Audrey **NORMAND** _ Pascal **SCHNEIDER** _ Hervé **TILLARD**

Étaient absent(e)s :

<u>Date de la convocation</u> :	27 février 2015
<u>Date d'affichage</u> :	13 mars 2015
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> :	17
<u>Nombre de présents</u> :	11
<u>Nombre de votants</u> :	11
<u>Secrétaire de séance</u> :	Jean-Luc FONTAINE

Le président ouvre la séance à 18h, fait appel des membres et constate le quorum. Il aborde ensuite les différents points à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 3 février 2015

2. Désignation d'un secrétaire de séance

3. Délibérations

N°	Domaine	Objet
2015_ 27	Habitat - Finances	Habitat - attribution aides février 2015
2015_ 28	Finances	DETR – demandes de subvention
2015_ 29	Commande publique	Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un centre aquatique à Neuves Maisons– Avenant n°1
2015_ 30	Domaine et patrimoine	Bâtiment artisanal – bail de courte durée

1. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 3 février 2015

Les élus valident à l'unanimité le compte-rendu.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Jean-Luc FONTAINE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

3. Délibérations

DÉLIBÉRATION N° 2015_27

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Habitat - attribution aides février 2015

Le bureau a reçu délégation pour délibérer sur l'attribution des aides liées à la politique de l'habitat :

- aides isolation thermique

Le bureau aura à se prononcer sur l'attribution des aides validées par le comité habitat lors de sa séance du 9 février 2015.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

attribue les aides conformément aux décisions mentionnées dans le tableau ci-joint :

Aides instruites à la commission habitat du lundi 09 février 2015

Isolation thermique

Isolation thermique des parois opaques

N° dossier	NOM	Travaux		Étude thermique préalable (COT)	Éligible FART	Date instruction	Prime proposée (€)	Avis comité habitat
	Adresse	Types de travaux	Coût total (€ TTC)					
	COMMUNE		Coût éligible (€ TTC)					
2015 - IT 05	KICKI Christine (PB)	Isolation thermique des combles perdus sur 41,4m ² avec 500 mm de ouate de cellulose posée par soufflage mécanique - R = 7,50 W/m ² K + Isolation thermique des murs périphériques par l'extérieur sur 26,8 m ² avec 140 mm de laine de d'ovine en panneaux posée sur ossature métallique de maintien - R = 5,90 W/m ² K - Conforme CITE 2015	5 998,46 € TTC	Non	Oui	09/02/2015	1 000,00 €	favorable
	48, Rue Jean Jaurès		3 683,80 € TTC					
	54230 NEUVES-MAISONS							
2015 - IT 06	FRAPPIN Henri	Isolation thermique des combles perdus sur 54 m ² avec 350 mm de ouate de cellulose posée par soufflage mécanique - R ≥ 7,00 W/m ² K - Conforme CITE 2015	3 683,22 € TTC	Non	Non	09/02/2015	1 000,00 €	favorable
	50, Rue Jean Godefroy		3 378,32 € TTC					
	54230 NEUVES-MAISONS							
2015 - IT 07	PICARD Laurence	Aménagement de combles comprenant isolation sous chevrons sur 50 m ² avec 320 mm de laine de verre en rouleau sur ossature métallique de maintien - R = 8,00 W/m ² K + création et isolation d'un faux plafond sur ossature métallique de maintien avec 450 mm de laine de roche posée par soufflage mécanique - R = 10,00 W/m ² K - Conforme CITE 2015	4 601,80 € TTC	Non	Non	09/02/2015	1 000,00 €	favorable
	40, Rue du Général Lederc		3 505,66 € TTC					
	54850 MESSEIN							
2015 - IT 08	HORNBECK Sébastien	Isolation thermique de la toiture par l'extérieur en mode lit saillant II sur 115 m ² avec 80 mm de laine de verre posée entre chevrons + 120 mm de panneaux rigides de type "Kromic" à base de mousse polyuréthane fixés sur les chevrons existants - R = 7,20 W/m ² K - Conforme CITE 2015	14 464,79 € TTC	Non	Non	09/02/2015	1 000,00 €	favorable
	35, Rue du Lieutenant Excoffier		4 610,35 € TTC					
	54550 SEXEY-AUX-FORGES							
Réserve de prime du 23/01/2015 au 09/02/2015 pour l'isolation thermique des parois opaques (€)							4 000,00 €	
Réserve de prime sur l'année 2015 pour l'isolation thermique des parois opaques (€)							7 949,50 €	

Isolation thermique des parois vitrées

N° dossier	NOM	Travaux		Étude thermique préalable (COT)	Éligible FART	Date instruction	Prime proposée (€)	Avis comité habitat
	Adresse	Types de travaux	Coût total (€ TTC)					
	COMMUNE		Coût éligible (€ TTC)					
2015 - M 09	MANGIN Jean	Remplacement de l'ingrédient des menuiseries bois double vitrage mince (3 portes-fenêtres et 9 fenêtres) par des menuiseries en aluminium de teinte brune (RAL 8014) double vitrage 4-16 (argon + intercalaire Warm Edge)-4 + 5 vitres roulants avec lames aluminium de 40 mm double paroi avec mousse polyuréthane injectée - Uw = 1,40 W/m ² K ; Sw = 0,49 ; ΔR > 0,22 W/m ² K - Conforme CITE 2015	21 800,00 € TTC	Non	Non	09/02/2015	500,00 €	favorable
	7, Chemin de la Vierge		21 800,00 € TTC					
	54230 CHAVIGNY							
Réserve de prime du 23/01/2015 au 09/02/2015 pour l'isolation thermique des parois vitrées (€)							500,00 €	
Réserve de prime sur l'année 2015 pour l'isolation thermique des parois vitrées (€)							4 500,00 €	

DÉLIBÉRATION N° 2015_28

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
DETR – demandes de subvention

Le bureau est invité à solliciter le soutien de l'Etat à travers la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour les projets suivants :

1. Pré aménagement du site Champi à Neuves-Maisons
 2. Travaux de rénovation intérieure centre d'activités Ariane
 3. Création d'une déchetterie
-

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

sollicite le soutien financier de l'Etat, au titre de la DETR, pour les projets suivants :

1. Pré aménagement du site Champi à Neuves-Maisons
(subvention DETR sollicitée : 230 000 €)
2. Travaux de rénovation intérieure centre d'activités Ariane
(subvention DETR sollicitée : 78 000 €)
3. Création d'une déchetterie
(subvention DETR sollicitée : 150 000 €)

DÉLIBÉRATION N° 2015_29

Rapporteur :
Marie-Laure SIEGEL - Vice-présidente chargée de la cohésion sociale
Jean-Marie BUTIN - Vice-président chargé des bâtiments et de la voirie

Objet :
Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un centre aquatique à Neuves Maisons– Avenant n°1

Le marché signé en février 2014 avec le groupement Chabanne & Partenaires (mandataire) / KEO Ingenierie / Echologos et I.N.E. prévoit un montant d'honoraires provisoires fixé à 1 808 350 euros HT, missions complémentaires forfaitaires comprises.

La rémunération définitive du maître d'œuvre est arrêtée par voie d'avenant au plus tard à la remise de l'avant-projet définitif (APD).

Suite aux études menées par le groupement, le coût prévisionnel définitif sur lequel la maîtrise d'œuvre s'engage à l'issue des études d'avant-projet définitif est arrêté à 12 189 000 € HT.

En application du marché, le forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre est recalculé sur la base du taux de rémunération établi à 16,20% soit 1 974 618 euros HT hors missions complémentaires forfaitaires (OPC, HQE...). Suite à une négociation, la maîtrise d'œuvre consent à un ajustement de ses honoraires à hauteur de 43 890 euros HT. En conséquence, l'augmentation des honoraires est de 293 728 euros HT soit une hausse de 16,24 %. Le montant global des honoraires (missions complémentaires comprises) est arrêté à 2 102 078 euros HT.

Il est proposé au bureau d'approuver l'avenant n°1 qui a pour objet de fixer le coût définitif de l'APD à 12 189 000 euros HT, d'arrêter le montant définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre et de prendre en compte le transfert de la compétence paysage du cotraitant INE au cotraitant KEO Ingénierie. La commission d'appel d'offres a émis un avis favorable lors de la séance du 23 février 2015.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

approuve les dispositions de l'avenant n°1 avec le groupement CHABANNE & Partenaires (mandataire) / KEO INGENIERIE / ECHOLOGOS et I.N.E dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du centre aquatique

autorise le président à signer l'avenant ci-joint d'un montant de 293 728 euros HT

autorise le président à signer toute pièce ou document afférent à la présente.

DÉLIBÉRATION N° 2015_30

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Bâtiment artisanal – bail de courte durée

La société FLORALED – Vente et distribution de systèmes d'éclairage aux leds pour potagers d'intérieur/aquarium/mur végétal - a sollicité la location d'une cellule de 99 m² sur le bâtiment artisanal – Espace artisanal du Champ le Cerf - Rue des Fourrières à Neuves-Maisons.

Cette entreprise, créée et accompagnée par l'ADSN en 2009 à Neuves-Maisons, a souhaité s'implanter sur ce site afin de relancer le développement de son activité.

Le bureau communautaire est invité à approuver le bail de courte durée.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

approuve le bail de courte durée de 2 années conclu avec la société FLORALED à compter du 15 février 2015 pour l'occupation de ses locaux dans les conditions suivantes :

► Site : Bâtiment artisanal – Espace artisanal du Champ le Cerf – 60 rue des Fourrières – 54 230 NEUVES-MAISONS

► Dénomination locaux : Cellule 1

► Surface totale : 99 m²

► Loyer : 479.32 € HT mensuels

► Avance sur charges : 57.75 € mensuels

► Dépôt de garantie : 958.64 €

autorise le président à signer toute pièce relative à la présente délibération.

Le secrétaire,

Jean-Luc FONTAINE



Le président,

Filipe PINHO

Délibérations

N°	Domaine	Objet
2015_ 27	Habitat - Finances	Habitat - attribution aides février 2015
2015_ 28	Finances	DETR – demandes de subvention
2015_ 29	Commande publique	Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un centre aquatique à Neuves Maisons– Avenant n°1
2015_ 30	Domaine et patrimoine	Bâtiment artisanal – bail de courte durée

Signatures

Stéphane BOEGLIN		Filipe PINHO	
Xavier BOUSSERT	Excusé	Patrick POTTS	
Jean-Marie BUTIN		Bernard ROUILLON	
Pascal DURAND		Pascal SCHNEIDER	Excusé
Jean-Luc FONTAINE		Marie-Laure SIEGEL	
Marie-Louise KADOK	Excusée	Etienne THIL	
Daniel LAGRANGE		Hervé TILLARD	Excusé
Jean LOPES	Excusé	Thierry WEYER	
Audrey NORMAND	Excusée		

